

**De :** KIMMERLIN Dominique  
**À :** Bâtonnier Versailles  
**Objet :** Reprise d'activité à la Cour nationale du droit d'asile  
**Importance :** Haute

Mesdames, Messieurs les Bâtonniers,

La Cour ouvrira ses portes, qu'elle n'a jamais vraiment fermées dans le cadre de son plan de continuité d'activité, le lundi 11 mai. Ce même jour, le plan de continuité d'activité en vigueur pendant la période de confinement sera levé.

Cependant, ce retour n'est pas un retour à la normale compte tenu du contexte sanitaire qui perdure mais une reprise progressive d'activité.

L'accueil du public fonctionnera exclusivement par contact téléphonique ou par courriel aux numéros de téléphone et adresses habituels jusqu'au 27 mai. A compter de cette dernière date, l'accueil physique du public sera ouvert entre 9h00 et 16H30.

Les audiences débiteront à compter du 27 mai. Seuls les dossiers de renvoi d'affaire en juge unique (AJUR) puis de juge unique (JU) seront convoqués entre le 27 mai et le 12 juin. A compter du 15 juin, les audiences collégiales seront tiendront avec en priorité l'enrôlement des affaires déjà renvoyées.

**La reprise des audiences sera soumise à des règles nouvelles destinées à assurer la sécurité des magistrats, agents, conseils et du public au sein de la zone ERP. Je vous remercie de les noter d'ores et déjà et de veiller à les respecter afin de contribuer à la sécurité sanitaire de chacun.**

**La règle de distanciation physique d'un mètre minimum ainsi que le respect des gestes barrières continuent d'être en vigueur dans la zone qui inclut l'accueil, la salle des avocats, les salles d'attente et les salles d'audiences.**

**Le nettoyage de la zone ERP comporte notamment l'entretien des sanitaires en continu qui permet ainsi un lavage des mains régulier qui est toujours à privilégier. A défaut, des distributeurs de gel hydroalcoolique sont à disposition dans chaque salle d'audience et répartis également dans les autres zones dont un en salle des avocats.**

**Afin de limiter le public dans la zone, le nombre d'audiences quotidiennes est limité à 10. Elle se tiendront toutes à Cuvier jusqu'au 12 juin inclus. Trois salles supplémentaires pourront être ouvertes au palais de justice pour la tenue d'audience en juge unique, selon l'évolution de la situation sanitaire.**

**L'accès à la zone ERP sera réservé aux seuls requérants munis d'une convocation (à l'exclusion de tout accompagnateur). Les personnes entrant en zone ERP devront être munies d'un masque. Les requérants qui n'en seraient pas pourvus seront équipés par la Cour. Les avocats doivent venir avec leur propre masque.**

**Un plan de circulation à l'intérieur de la zone ERP a été établi afin d'y limiter les déplacements au strict nécessaire : se rendre en salle d'audience puis quitter la zone. Ce plan est matérialisé par des marquages au sol et des affiches apposées partout en zone ERP.**

**Les avocats sont invités à limiter au maximum leur rencontre avec leurs clients à la Cour, et les voir de préférence à leurs cabinets.**

**Les audiences se tiendront à huis clos.**

**Les agents du pôle sécurité de la Cour veilleront au strict respect des consignes en matière de sécurité sanitaire.**

Par ailleurs, les affaires lues avant le 13 mars seront progressivement notifiées aux parties avec copie à leur conseil.

Les affaires dont la date de lecture est intervenue pendant la période de l'état d'urgence sanitaire et dont la date a été reportée par l'effet des ordonnances n ° 2020-305 et 2020-306 du 25 mars 2020 seront lues et notifiées progressivement à compter du 27 mai.

Les décisions de désignation à l'aide juridictionnelle seront notifiées à compter du 11 mai.

Afin de laisser aux avocats la possibilité de compléter éventuellement un dossier, il a été décidé de ne notifier les ordonnances qu'à compter du 2 juin.

Enfin, je vous informe que **la Cour siègera exceptionnellement entre le 3 et le 14 août 2020.**

Je vous remercie, par avance, de bien vouloir relayer ces informations auprès des avocats de votre barreau.

Notre souci commun est d'assurer un service public de la justice de qualité au service des justiciables et de leurs conseils. Dans le contexte de crise sanitaire actuelle, nous devons plus que jamais travailler ensemble.

Je reste à votre disposition pour toute adaptation nécessitée par l'évolution de la situation.

Les contraintes actuelles font obstacle à ce que nous tenions la réunion habituelle du mois de juin à la Cour. Néanmoins, je souhaiterais que nous puissions nous réunir en visioconférence d'ici un mois environ pour aborder les sujets concernant la juridiction.

Je vous prie de croire, chers Bâtonniers, à l'assurance de ma meilleure considération,

Dominique Kimmerlin.



**Dominique KIMMERLIN**

Présidente de la Cour nationale du  
droit d'asile

T. 01.48.18.40.14 ou 15

Cour nationale du droit d'asile  
35, rue Cuvier  
93558 MONTREUIL